



07.04.2020
COMMUNIQUE DE
PRESSE

LANCEMENT DE « GENERALI COVID PROTECTION SALARIES » DES GARANTIES A BUT NON LUCRATIF POUR ACCOMPAGNER LES SALARIES D'ENTREPRISES DANS L'EPREUVE DU COVID-19

- **Déjà pleinement engagé dans la lutte contre les conséquences de la crise sanitaire et économique du Covid-19, Generali France lance « Generali Covid Protection Salariés », un ensemble de garanties et services pour accompagner les salariés d'entreprises à traverser l'épreuve de la maladie.**
- **Ces garanties sont à but non lucratif pour Generali France qui reversera intégralement tout bénéfice à ses associations partenaires impactées par la crise sanitaire.**

Jean-Xavier Franco
Responsable Relations Média
T 06 46 19 19 55
jeanxavier.Franco@generali.com

presse.generalifrance.fr

Twitter : [@generalifrance](https://twitter.com/generalifrance)
Linkedin : [Generali](https://www.linkedin.com/company/generali)

« Generali Covid Protection Salariés » s'adresse aux Entreprises et comprend des garanties d'assurance et d'assistance - ces dernières étant sous-traitées par Europ Assistance - à destination de leurs salariés telles que :

- un soutien psychologique et une assistance sociale à tout moment pour le salarié et sa famille,
- des indemnités journalières en cas d'hospitalisation et de convalescence,
- la prise en charge du transport de retour d'hospitalisation,
- ou encore la livraison à domicile des médicaments et la livraison de repas à la famille pendant l'hospitalisation du salarié.

« Generali Covid Protection Salariés » est commercialisé au tarif unique de 13 € TTC par salarié entre le 6 et le 17 avril via les quatre grands réseaux qui travaillent en relation étroite avec les Entreprises concernées : le grand courtage, le réseau salarié Generali LFAC, les agents généraux de Generali, et les Courtiers Vie.

Ces garanties sont à but non lucratif pour Generali France qui, à l'issue de la période de garantie, restituera toutes les cotisations d'assurance non consommées à ses associations partenaires impactées par la crise sanitaire.

« Generali Covid Protection Salariés » vient compléter la gamme d'offres et de services développée par Generali et Europ Assistance en France et particulièrement pertinente pour leurs clients Entreprises en cette période de crise sanitaire :

- La téléconsultation médicale pour répondre à tous types de pathologies, soulager ainsi la médecine de ville et limiter les risques d'exposition des patients dans les salles d'attente dans ce contexte particulier.
- Le soutien téléphonique par des assistantes sociales¹, par des psychologues spécialisés et par des sages-femmes pour apporter conseil et accompagnement dans cette période perturbante.
- Les aides financières exceptionnelles pour les familles en situation

¹ dans le cadre de l'action sociale



d'urgence¹.

- Le financement d'actions spécifiques de prévention ou d'accompagnement des salariés en entreprises¹.

Jean-Laurent Granier, PDG de Generali France, a déclaré : « *Le contexte exceptionnel que nous traversons appelle des réponses exceptionnelles pour les entreprises. 'Generali Covid Protection Salariés' s'inscrit parfaitement dans les besoins qu'ont les entreprises d'accompagner leurs collaborateurs et leurs familles dans cette crise sanitaire. Développée et lancée en seulement quelques jours, sans but lucratif, cette garantie met en pratique notre approche 'Lifetime Partner' : être partenaire de nos clients tout au long de leur vie, y compris et surtout dans les moments difficiles.* »

Yanick Philippon, membre du Comex Generali France, en charge du Marché Protection sociale des Entreprises, a commenté : « *Cette offre innovante répond de façon immédiate et efficace aux besoins des entreprises et de leurs collaborateurs hospitalisés, en prenant en compte la situation globale de confinement des familles. Elle permet à l'employeur d'apporter un soutien matériel aux salariés les plus durement touchés dans un contexte totalement inédit, grâce à la mobilisation de nos principaux réseaux de distribution et intermédiaires.* »

Generali France s'engage dans la lutte contre les conséquences du Covid-19

Dans cet environnement inédit, dont les conséquences ne sont pas encore complètement mesurables, Generali France se mobilise en métropole et en outre-mer, et a mis en place des mesures fortes de solidarité vis-à-vis des personnels soignants, des TPE/PME, de ses clients, collaborateurs et fournisseurs.

L'ensemble de ces mesures représente un effort global de plus de 150 millions d'euros, parmi lesquels :

- **Don de 3 millions d'euros à la Fédération hospitalière de France** qui s'ajoute à divers dons en nature. Les collaborateurs pourront contribuer financièrement sur une plateforme de dons dédiée.
- **Suppression des franchises** en cas d'arrêt maladie pour tous nos clients professionnels de santé libéraux en première ligne dans la lutte face à l'épidémie.
- **Mesures exceptionnelles et non prévues aux contrats** pour nos clients, notamment les entreprises et les professionnels (maintien des garanties malgré les retards de paiement, report des loyers, prise en charge des indemnités journalières pour les personnes fragiles et femmes enceintes...).
- Accélération des paiements de tous **nos fournisseurs, prestataires et sous-traitants** sans délai.
- Participation de tous les assureurs (FFA) dont Generali au **fonds de solidarité gouvernemental en faveur des TPE / Indépendants à hauteur de 200M€**.
- Ouverture future de discussions avec le gouvernement sur la possibilité de créer un **régime assurantiel de catastrophe sanitaire** sur le modèle de celui existant pour les catastrophes naturelles.
- Conscient que les priorités - notamment budgétaires - de l'Etat sont de gérer la crise sanitaire et d'aider les entreprises en difficulté, **Generali n'a pas demandé de report d'impôt sur les sociétés ou de charges sociales, et ne mettra pas en place de chômage partiel.**



[>>> Retrouvez l'intégralité des mesures prises par Generali France \(2 avril 2020\)](#)

[>>> Retrouvez la tribune de Jean-Laurent Granier sur LinkedIn \(27 mars 2020\) : Assurer avec lucidité face à un phénomène d'une ampleur inédite](#)

[>>> Retrouvez la tribune de Florence Lustman, Présidente de la Fédération française de l'Assurance, sur LinkedIn \(2 avril 2020\) : Mais que font les assureurs dans cette crise ?](#)

À PROPOS DE GENERALI FRANCE

Generali France est aujourd'hui l'un des principaux assureurs de l'Hexagone. Le chiffre d'affaires de la compagnie, dont l'implantation en France remonte à 1832, atteint 13,3 milliards d'euros en 2019. Generali France s'appuie sur plus de 9 000 collaborateurs et agents généraux pour être le partenaire de ses clients tout au long de leur vie. Il offre des solutions d'assurances et de gestion d'actifs à 7,4 millions de personnes ainsi qu'à 750 000 professionnels et entreprises.

À PROPOS DU GROUPE GENERALI

Generali est l'un des plus grands groupes internationaux d'assurance et de gestion d'actifs. Fondé en 1831, il est implanté dans 50 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de 69,7 milliards d'euros en 2019. Comptant près de 72 000 collaborateurs et 61 millions de clients à travers le monde, le Groupe figure parmi les leaders en Europe et occupe une place d'importance croissante en Asie et en Amérique Latine. L'ambition de Generali est d'être le partenaire de ses clients tout au long de leur vie, en leur proposant des solutions innovantes et personnalisées et en s'appuyant sur un réseau de distribution inégalé..